



Critères et conditions de publication dans la revue

1.- Déclaration d'absence de conflit d'intérêts

Tout auteur doit déclarer tous leurs liens ou potentiels conflits d'intérêt en rapport avec l'étude soumise, et toutes les activités financières ou les liens avec des entreprises ou des institutions pouvant avoir une influence sur le travail soumis.

La *Revue des Sciences Médicales* suit toutes les pratiques académiques relatives aux conflits d'intérêt en rapport avec les publications soumises.

- Les auteurs doivent déclarer tout lien, financier, personnel ou autre, qu'ils entretiendraient avec un acteur ou une institution cité(e) dans leur article.
- Aucun auteur ne peut rendre compte d'une publication écrite par une personne avec laquelle il entretient des liens professionnels réguliers ou avec laquelle il a une relation significative.

Un conflit d'intérêt existe quand l'auteur et/ou un co-auteur a des relations financières ou personnelles avec d'autres personnes ou organisations qui sont susceptibles d'influencer ses jugements professionnels concernant une valeur essentielle (bien du patient, intégrité de la recherche. Les principaux conflits d'intérêt étant les intérêts financiers, les essais cliniques, les interventions ponctuelles, les relations familiales.

Tous les auteurs de la publication doivent déclarer toutes les relations qui peuvent être considérées comme ayant un potentiel de conflits d'intérêt uniquement en lien avec le texte publié. Au cas où il n'existe aucun conflit d'intérêt en lien avec l'article soumis, la mention suivante doit être ajoutée directement dans le manuscrit : Conflit d'intérêt : aucun.

2.- Respect de la propriété intellectuelle

- Les références bibliographiques doivent être correctement indiquées
- Lorsqu'un manuscrit est soumis à la *Revue des Sciences Médicales* et accepté pour publication, les auteurs cèdent leur droit à la revue pour la publication imprimée, et pour toute la durée légale de protection de droits de propriété intellectuelle.
- La politique de la *Revue des Sciences Médicales* est de favoriser largement la diffusion de ses articles.
- Aucun des textes publiés dans cette revue ne peut être reproduit sans l'autorisation de son *Comité éditorial*.

En cas de reproduction dans une autre publication, la référence de la *Revue des Sciences Médicales* devra apparaître clairement.

3. - Engagements éthiques et confidentialité

- Les auteurs d'articles doivent mentionner les incidences éthiques de leurs recherches et les déclarations effectuées dans ce cadre (essais cliniques, respect des libertés).
- Les travaux de recherche doivent être conformes aux recommandations éthiques de la déclaration d'Helsinki.
- Le consentement éclairé et explicite du patient est requis avant la publication de tout travail de recherche ayant comporté un recueil d'information personnelle.

4. - Caractère inédit de l'article

En soumettant un article pour publication, les auteurs garantissent que l'article est original et :

- N'a pas été publié auparavant
- N'a pas été soumis pour publication à un autre journal et ne le sera pas jusqu'à la réponse du *Comité de Lecture*.
- Les auteurs s'engagent également à ne pas reproduire des extraits d'autres publications, protégées par des droits d'auteur, y compris de longues citations, sans accord écrit de l'éditeur.
- Ils doivent signaler toute publication en cours de leur part dont les contenus sont similaires à ceux de leur projet d'article.
- Les articles qui ont déjà été publiés dans une autre langue doivent être expressément signalés.